

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE IMACTION SARL AUX PROFESSIONNELS

## Présentation :

IMACTION est une SARL au capital de 21 000 €, Inscrite au RCS d'Arras sous le n° B 479 351 306, Siège social : 9 Rue Achille Olivier 62820 LIBERCOURT.  
N°TVA intracommunautaire : FR24479351306Tél : 03 21 74 28 29  
Site internet : imaction.net  
Contact mail : contact@imaction.net

## 1. Objet et champ d'application

Toute commande de produit implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de ventes, lesquelles régissent les relations commerciales entre le client et IMACTION et prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire écrit, express et préalable de IMACTION.  
Les présentes conditions générales de vente, socle de la négociation commerciale s'appliquent à toutes les ventes de produits par IMACTION, sauf accord spécifique et préalable à la commande entre les parties.

## 2. Définitions

Le commerçant / client professionnel est défini, par opposition au client consommateur, par tout client / acheteur contractant pour les besoins ou dans le cadre de son activité professionnelle.

## 3. Formation du contrat

**3.1 Offre :** Lorsqu'IMACTION établit une offre, cette dernière constitue un complément aux présentes conditions générales. Toutes les offres sont valables 1 mois à compter de leur date d'émission.

**3.2 Commande :** Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur nos produits, sur nos tarifs ou nos offres, et accepté par IMACTION. Toute commande de produits personnalisés suppose au préalable une offre d'IMACTION qui doit faire l'objet d'une confirmation expresse par le client (signature du donneur d'ordre, date et tampon commercial) par courrier, télécopie ou courrier électronique reprenant le numéro de l'offre. Les commandes ainsi transmises à IMACTION sont irrévocables, sauf acceptation écrite de notre part.

En cas de modification de la commande par le client, IMACTION sera déliée des délais convenus pour son exécution.

**3.3 Tolérance quantitative :** A l'impression, les quantités peuvent varier de +/- 10% selon les normes généralement admises dans la profession.

## 4. Livraisons

**4.1 Délais :** Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendent notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Sous cette réserve et sauf cas de force majeure, IMACTION s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande. Ce délai court à compter de la réception du Bon à Tirer validé par le client en cas de produit personnalisé à sa demande.

En cas de retard, IMACTION se réserve la faculté d'effectuer des livraisons partielles avec facturation correspondante. L'acheteur ne pourra, en aucun cas, se prévaloir de la livraison partielle pour différer le paiement correspondant.

**4.2 Risques :** Le transfert des risques sur les produits vendus par IMACTION s'effectue à la remise des produits au transporteur.

**4.3 Transport et réception :** Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur. Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout livraison n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L.133-3 du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à IMACTION, sera considérée comme acceptée par le client. La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

Toute réserve devra être confirmée dans les conditions prévues à l'article 4.4.1

### 4.4 Réclamation et garantie

**4.4.1** Sans préjudice des dispositions à prendre par le client vis-à-vis du transporteur telles que décrites à l'article 4.3 en cas d'avarie ou de manquants, toute autre réclamation, quelle qu'en soit la nature, portant sur les produits livrés, ne sera acceptée par IMACTION que si elle est effectuée par écrit, en lettre recommandée avec AR, dans le délai de 3 jours. Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou autres réclamations.

**4.4.2** Les défauts et détériorations provoqués par une mauvaise manipulation, par un accident extérieur (montage erroné, entretien défectueux, mauvais stockage, transport non adapté ...) ou encore par une modification ou une utilisation du produit anormale, non prévue, ni spécifiée par IMACTION, ne peuvent engager la responsabilité de IMACTION, ni sa garantie.

**4.4.3** Aucun retour de marchandises ne pourra être effectué par le client sans l'accord exprès écrit d'IMACTION obtenu notamment par télécopie ou courrier électronique. Les frais de retour ne seront à la charge d'IMACTION que dans le cas où un vice apparent ou une non-conformité est effectivement constaté par cette dernière ou sa mandataire. Seul le transporteur choisi par IMACTION ou son fournisseur (en cas de départ usine) est habilité à effectuer le retour des produits concernés. Toute marchandise retournée sans notre accord sera refusée, les éventuels frais étant à la charge de l'acheteur.

**4.4.4** Lorsqu'après contrôle un vice apparent, une non-conformité ou un manquant est effectivement constaté par IMACTION ou sa mandataire, le client ne pourra demander à IMACTION que le remplacement des articles non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande.

**4.4.5** La réclamation effectuée par l'acquéreur dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article, ne suspend pas le paiement par le client des marchandises concernées.

La responsabilité d'IMACTION ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits en cours de transport, de destruction, d'avarie, perte ou vol, même si elle a choisi le transporteur.

**4.4.6** Au titre de la garantie, la seule obligation incombant à IMACTION sera le remplacement gratuit des marchandises reconnues défectueuses par les services d'IMACTION.

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, le vandalisme, l'accident, la catastrophe naturelle ou terroriste, par une modification du produit non prévue, ni spécifiée par la société IMACTION sont exclus de la garantie. Sont également exclus de la garantie, tous les produits non adaptés ou non-conformes à l'utilisation prévue pour le type d'articles qu'IMACTION vend.

## 5. Conditions tarifaires et de règlement

Les tarifs d'IMACTION s'appliquent à tous les clients, à la même date. Les prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils s'entendent toujours du montant unitaire hors taxes et au départ de LIBERCOURT ou départ fabricant/fournisseur (selon convention). Ils sont calculés nets sans escompte.

Sauf convention contraire, aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

Les factures sont payables au siège d'IMACTION par virement ou par chèque.

Pour toute commande de produits personnalisés à la demande du client un acompte d'au moins 60 % pourra être demandé au client avant tout début d'exécution de la commande.

Pour toute facture restée partiellement ou complètement impayée à son échéance, le montant impayé sera augmenté de plein droit, sans mise en demeure préalable de pénalités de retard à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur outre une indemnité forfaitaire de 40 € en compensation des frais de recouvrement. Les pénalités de retard sont exigibles à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, dans le cas où les sommes dues sont réglées après cette date. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

A défaut de paiement, même partiel, ou en cas de contestation portant sur le paiement d'au moins une facture émise par IMACTION SARL, dans les conditions prévues aux présentes conditions générales de vente, IMACTION se réserve la possibilité, jusqu'au paiement intégral des sommes dues :

- de suspendre l'exécution d'éventuelles commandes postérieures, et / ou
- de refuser toute commande ultérieure du même client, et / ou
- de prononcer la résolution de la vente de plein droit après envoi d'une mise en demeure par courrier recommandée avec AR demeurée infructueuse pendant un délai de 15 jours calendaires à compter de sa réception, et / ou
- de rendre exigible le solde du sur les autres factures émises pour le client, et / ou
- d'exiger un paiement au comptant pour toute future commande

L'application des mesures ci-dessus énoncées n'a pas pour effet d'éteindre la dette du client envers IMACTION.

## 6. Réserve de propriété

**LE TRANSFERT DE PROPRIETE DES PRODUITS VENDUS PAR IMACTION EST SUSPENDU JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DU PRIX DE CEUX-CI PAR LE CLIENT, EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRES, MEME EN CAS D'OCTROI DE DELAIS DE PAIEMENT. TOUTE CLAUSE CONTRAIRE, NOTAMMENT INSEREE DANS LES CONDITIONS GENERALES D'ACHAT, EST REPUTEE NON ECRITE. LES ACOMPTES VERSES POURRONT ETRE CONSERVES POUR COUVRIR LES PERTES EVENTUELLES A LA REVENTE.**

**EN CAS DE TRANSFORMATION DES PRODUITS VENDUS PAR IMACTION SARL RENDANT MATERIELLEMENT IMPOSSIBLE L'EXERCICE DES DROITS D'IMACTION SUR SES PRODUITS, CE DERNIER POURRA EXERCER SES DROITS SUR DES PRODUITS DE MEME NATURE ET MEME QUALITE QUI SE TROUVENT DANS LES MAINS DU CLIENT AU MOMENT DE LA REVENDICATION.**

**LA PRESENTE CLAUSE N'EMPECHE PAS QUE LES RISQUES DES PRODUITS SOIENT TRANSFERES AU CLIENT DES LEUR LIVRAISON A CELUI-CI.**

## 7 Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure, les événements indépendants de la volonté des parties, extérieurs, imprévisibles et irrésistibles, rendant totalement ou partiellement impossible l'exécution des obligations respectives. Dans de telles circonstances, IMACTION notifiera au client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique, dans les 5 jours à compter de sa date de survenance l'événement de force majeure auquel elle se trouve confrontée.

Le contrat liant IMACTION et le client sera alors suspendu de plein droit sans indemnité au profit du client, à compter de la date de survenance de l'événement de force majeure. Si l'événement de force majeure devait à durer plus de 30 (trente) jours ouvrés à compter de la date de survenance de celui-ci, IMACTION se réserve la faculté de résilier le contrat de vente conclu avec le client sans que ce dernier ne puisse prétendre à l'octroi d'une indemnisation.

## 8 Propriété commerciale et artistique

Toute commande portant ou incluant la reproduction d'un logo ou autre élément qui bénéficie de la protection intellectuelle ou artistique implique que l'acheteur a l'autorisation de le reproduire. Il revient à l'acheteur d'apporter toutes les garanties en ce sens.

Sauf convention contraire, IMACTION se réserve le droit de faire figurer dans son catalogue, sur son site internet ou ses plaquettes commerciales les photos comportant les logos imprimés ou vendus.

## 9 Confidentialité

Les clients sont tenus par une obligation de confidentialité à l'égard des tiers sur tous éléments, documents, informations remis ou échangés, dans le cadre des relations contractuelles avec IMACTION et portant sur des éléments techniques sous réserve des informations appartenant au domaine public.

## 10 Attribution de juridiction

En cas de différend relatif à l'acceptation, la validité, l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu une solution amiable.

En l'absence de solution amiable acceptée par les deux parties dans un délai raisonnable à compter de la naissance du différend, les parties accordent compétence exclusive aux tribunaux du ressort d'ARRAS et ce quel que soit le lieu de passation de la commande, le lieu de livraison ou de paiement, même en cas d'appel en garantie, de référé et/ou de pluralité de défendeurs.

## 11 Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente, les ventes qu'elles régissent et de manière générale l'ensemble des relations commerciales entre les parties sont régis par la Loi Française.